

Les membres de la Corporation

Mission de TRAIC Jeunesse

Favoriser le mieux-être des jeunes dans une perspective de développement global.

Objectifs de TRAIC Jeunesse

Par la pratique du travail de rue :

1. Prévenir l'émergence de phénomènes sociaux et agir sur la détérioration des conditions de vie chez les jeunes dans une optique de promotion de la santé et de prévention sociale.
2. Rejoindre les jeunes dans leurs milieux de vie afin de connaître leurs réalités, leurs vécus et leurs besoins.
3. Créer des liens significatifs et offrir aux jeunes aide et support, en privilégiant l'écoute, l'information, l'accompagnement et la référence vers les ressources appropriées.
4. Aider les jeunes à répondre à leurs besoins ou à solutionner leurs problèmes dans une perspective d'autonomie, de prise en charge et de responsabilisation.
5. Sensibiliser la population à la réalité jeunesse et démystifier les phénomènes jeunesse.
6. Promouvoir et soutenir le potentiel des jeunes et l'émergence de projets collectifs par et pour les jeunes.

Catégories de membres

La Corporation compte 4 catégories de membres, soit les membres réguliers, les membres partenaires, les membres corporatifs et les membres honoraires.

Membre régulier

Tout jeune visé par la mission, les objets des lettres patentes et les activités de la Corporation peut devenir membre régulier de celle-ci en autant qu'il en partage les valeurs et les objectifs, qu'il signifie clairement son adhésion annuelle et qu'il soit acceptée par le conseil d'administration.

Membre associé

Toute personne partageant la mission de la Corporation et désirant contribuer à sa poursuite et à sa réalisation peut devenir membre associé. Elle devra acquitter la cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration à 5 \$, respecter les règlements généraux et être acceptée par le conseil d'administration.

Membre corporatif

Toute compagnie, corporation, société ou organisme partageant la mission de la Corporation et désirant contribuer à sa poursuite et à sa réalisation peut devenir membre corporatif. Il devra acquitter la cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration, respecter les règlements généraux et être accepté par le conseil d'administration. Le coût d'adhésion annuelle de ce membre correspond à 20 fois celui du membre associé sauf pour les organismes à but non lucratif, dont la cotisation annuelle représentera 5 fois celui du membre associé.

Membre honoraire

A titre exceptionnel et afin de manifester une reconnaissance particulière envers une personne, le conseil d'administration peut octroyer le statut de membre honoraire à un individu.



2120, rue Boivin
Québec (Qc) G1V 1N7

Télé. 418 651-7070
Tél. 418 651-7015
info@traicjeunesse.org

Formulaire d'adhésion membre

Je déclare avoir pris connaissance de la mission et des objets de la charte de TRAIC Jeunesse et je confirme mon adhésion comme membre de l'organisme.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Tél. _____ Téléc. _____

Courriel _____

Date

Signature

Faire parvenir le formulaire d'adhésion et le paiement,
s'il y a lieu, comptant ou par chèque à :

TRAIC Jeunesse
2120, rue Boivin
Québec, (Québec)
G1V 1N7